

la porte entrouverte, ainsi que de concilier les points de vue aux nuances diverses suivant lesquelles, naturellement, quinze gouvernements envisageaient une situation aussi compliquée que celle qui prévaut actuellement en Europe orientale. Un sens du compromis fondé sur la communauté des buts et sur l'habitude de la consultation, s'ajoutant à une excellente préparation de la Conférence de Bruxelles, ont permis d'obtenir un accord équilibré et modéré qui apparaît dans le communiqué diffusé à la fin de la conférence...

Les délibérations de Bruxelles ont comporté deux éléments principaux. Au Conseil de l'Atlantique Nord lui-même, les ministres des affaires étrangères ont examiné les aspects politiques de la situation tandis qu'au Comité des plans de défense, les ministres de la défense des quatorze pays qui participent aux Forces intégrées de l'OTAN traitaient des aspects militaires. Je vais vous parler des résultats du débat politique et de la façon dont le Canada l'a abordé, tandis que mon collègue, le ministre de la Défense nationale, traitera l'aspect militaire.

Les ministres ont été fermement et unanimement d'avis que l'emploi de la force soviétique en Tchécoslovaquie a non seulement mis en danger la paix et l'ordre international mais aussi violé le droit fondamental du peuple tchécoslovaque de s'orienter désormais sans ingérence extérieure. Étant donné la condamnation antérieure, par le Canada, de l'action soviétique, il n'y a pas à s'étonner que nous ayons appuyé ces vues du Conseil.

On est convenu aussi que l'usage de la force et le stationnement de Forces soviétiques non déployées jusqu'ici en Tchécoslovaquie ont suscité des doutes sur les futures intentions de l'URSS. Après tout l'Union soviétique a témoigné d'une habileté impressionnante à faire pression sur la situation par l'exercice rapide d'une force militaire considérable en Europe orientale. A cause de cette décision d'agir avec force en Tchécoslovaquie on ne peut que se demander si une telle attitude est une nouvelle orientation de la politique future des Soviets. Il n'y a rien d'étonnant à ce que, pour reprendre le texte du communiqué, on considère que cette incertitude exige une grande vigilance de la part de l'Alliance. Il n'est pas toujours facile pour nous, au Canada, de nous mettre dans la position de nos alliés européens. Je suis sûr, toutefois, que l'intensité de leur inquiétude et de leur incertitude a été ressentie par les députés qui ont eu l'occasion d'assister à la réunion récente de l'Assemblée de l'Atlantique Nord qui, par hasard, a eu lieu à Bruxelles durant la même semaine que la réunion des ministres.

Les ministres étaient aussi troublés par la prétention des Soviets, après l'invasion de la Tchécoslovaquie, qu'il y avait une « Communauté socialiste » au sein de laquelle l'URSS avait le droit d'intervenir si, de son avis, les événements survenant dans la région étaient défavorables à ses propres intérêts.

Cette inquiétude était évidemment celle-là même du Canada dont j'ai parlé plus tôt, au cours de l'automne, dans ma déclaration à l'Assemblée générale des Nations Unies, le 9 octobre. J'avais alors dit que le Canada n'admettait pas qu'une communauté réelle ou prétendue d'intérêts politiques, culturels ou économiques autorise un pays à se donner le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un autre pays. Dans le Commonwealth des pays dont nous faisons